

Doc. 11062
4 octobre 2006

Catastrophe écologique due à la pollution chimique et biologique des sources d'approvisionnement en eau de l'Azerbaïdjan par l'Arménie

Question écrite n°505 au Comité des Ministres
présentée par Mme Pashayeva

L'Azerbaïdjan tire la majeure partie de son eau douce des rivières, dont une grande partie du débit (69-72%) provient des territoires de la Géorgie, de l'Arménie, de la Turquie, de l'Iran et de la Fédération de Russie.

Les réserves en eau de l'Azerbaïdjan par habitant ou par kilomètre carré sont inférieures à celles des autres pays du Caucase du sud et de la Fédération de Russie. 62 pour cent de toutes les réserves en eau du Caucase du sud (310 kilomètres cubes) parviennent en Géorgie, 28 pour cent en Arménie, et à peine 10 pour cent en Azerbaïdjan.

Contrairement à ses voisins, le territoire de la République d'Azerbaïdjan souffre de pénuries d'eau. Deux cours d'eau, la Koura et l'Araz, et leurs tronçons transfrontaliers représentent 80 pour cent des réserves en eau phréatiques du pays, et environ 70 pour cent du volume global alimentant le pays provient de l'étranger.

Le maintien des réserves en eau du pays et leur protection contre la pollution constituent une des principales missions stratégiques de sécurité. De ce point de vue, les problèmes de réserves en eau font partie intégrante de la protection de l'environnement de la région.

Le fond du bassin versant de la Koura, le principal cours d'eau du pays, couvre les trois-quarts du territoire de l'Azerbaïdjan. Plus de 350 millions de mètres cubes d'eau chimiquement et biologiquement polluée en provenance d'Arménie sont injectés tous les ans dans le bassin de la Koura (sans neutralisation préalable), et l'on retrouve des métaux lourds, des phénols, des hydrocarbures, des éléments radioactifs et d'autres matières nuisibles dans les échantillons d'eau. Cette pollution de cours d'eau sur le territoire des pays voisins engendre une tension écologique.

Dès lors, il est important de procéder, tant pour la sécurité que pour le bien-être de la population, à une surveillance générale des matières dangereuses charriées par les cours d'eau transfrontaliers.

D'après les observations du ministère de l'Environnement et des ressources naturelles de la République d'Azerbaïdjan, la plupart des cours d'eau qui traversent le pays sont pollués par des matières dangereuses.

L'eau de l'Araz, qui est exposée à la pollution, a un impact négatif sur la qualité et sur la minéralisation de l'eau de la Koura.

La minéralisation de l'eau de la Koura atteint jusqu'à 800-1200 mg à la confluence de l'Araz et de la Koura, soit deux fois plus que dans le cours supérieur de la Koura, et 35-50 pour cent de plus que dans

son cours moyen. Dans cette section du cours d'eau, la teneur en matières polluantes augmente comme suit: cuivre - 9 fois les normes sanitaires, phénols – 6 fois, et sulfates – 2 à 3 fois.

Depuis longtemps, les eaux usées des industries minières, énergétiques et chimiques, de la construction mécanique et des collectivités/services publics d'Arménie sont rejetées dans les affluents de l'Araz (Razdan, Agarak et Okhchuchay), la principale source d'approvisionnement de l'Azerbaïdjan après la Koura.

A l'embouchure de l'Araz, la teneur en phénols est 13 fois supérieure à la norme, celle en cuivre – 9 fois, celle en sulfates – 6 fois et la minéralisation, de 25 à 35 pour cent trop élevée.

L'Agstaphachay, un affluent transfrontalier de la Koura, souffre également de la forte pollution accumulée sur le territoire de l'Arménie. Les observations révèlent que la teneur en phénols de ses eaux est de 7 à 18 fois supérieure à la norme, celle en cuivre de 6 à 9 fois, celle en hydrocarbures 3 fois, et celle en sulfates, deux fois.

L'Azerbaïdjan a ratifié la "Convention de Helsinki sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux" dans un effort pour parvenir à une solution des problèmes affectant les eaux transfrontalières au niveau régional et dans le respect des normes internationales.

Le rejet de cette convention par l'Arménie a toutefois compliqué les efforts de règlement du problème. Chaque année, la pollution en provenance de l'Arménie s'aggrave, ce qui expose les réserves en eau potable de l'Azerbaïdjan à une pollution catastrophique et suscite de vives inquiétudes.

Considérant ce qui précède, Mme Ganira Pasayeva demande au Comité des Ministres,

Quelles mesures concrètes et résolues le Comité des Ministres peut-il prendre, dans le cadre de ses compétences, afin d'empêcher l'Arménie de polluer les sources d'eau potable de l'Azerbaïdjan par des matières chimiques et biologiques?

Comment le Comité des Ministres peut-il inciter l'Arménie à ratifier la "Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux"?

Le Comité des Ministres pourrait-il créer un groupe de suivi chargé d'étudier ce grave problème?

Signé¹:

PASHAYEVA, Ganira, Azerbaïdjan, GDE

¹ SOC: Groupe socialiste
PPE/DC: Groupe du Parti populaire européen
ADLE: Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe
GDE: Groupe des démocrates européens
GUE: Groupe pour la gauche unitaire européenne
NI: non inscrit dans un groupe